Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260709-76_2026AR-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 9 juillet 2026

Le 9 juillet 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 3 juillet 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 25
Ayant donné procuration : 6
Absents : 2

Présents : C. JEFFROY ; A. FOURNIS BEYOU ; Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT ; J. LE GLAS ; J. DROUOT ; B. HUONNIC ; R. MORINIERE ; R. BONABAL ; F. GUEHL ; A. LE GALL ; C. RIOUAL ; P. HENNEQUIN ; M-A. AKDENIZ ; Y. LUCAS ; V. PERROT ; C. PHILIPPE ; S. SALAUN ; K-H. HILLION.
Procurations : J-F. BOUGET à A. FOURNIS BEYOU ; M. LE CORRE à C. JEFFROY ; C. BAUFRETON à K-H. HILLION ; M-L. HINRY à Y. LE BRIGANT ; F. LEON à B. PRIGENT ; M-N. CARLO à A. LE GALL
Absents : L. L'HAVEANT ; P. PETIBON
Secrétaire de séance : A. FOURNIS BEYOU

N°76-2026

Objet : Lancement marché de maitrise d'œuvre pour réhabilitation de la salle des fêtes

M. le Maire informe l'assemblée que le projet de réhabilitation de la salle des fêtes a fait l'objet d'une étude de faisabilité, d'un chiffrage (uniquement des travaux) et d'un programme décrivant l'opération. Avant de valider le Plan Pluriannuel d'Investissement pour l'ensemble du mandat, M. le Maire propose de commencer par ce projet qui est, sans doute, le plus abouti aujourd'hui et qui correspond le plus aux critères de financements actuels (subventions notamment).
Les objectifs de ce projet sont :

- Réhabilitation énergétique de la salle
- Création d'une salle des mariages dont l'accès PMR sera conforme aux normes en vigueur
- Climatiser cet espace afin de le flécher comme ilot de fraicheur en cas d'épisode caniculaire

Pour ce faire, il convient de lancer un appel d'offre pour recruter un Maitre d'œuvre dont la mission sera de gérer pour le Maitre d'Ouvrage les travaux et notamment : réalisation des plans, aide au recrutement des entreprises, suivi et gestion des travaux et du planning, réception du chantier.
L'étude préalable du projet prévoyait une enveloppe travaux de 810 000€ HT.
Sur cette base, le maitre d'œuvre devra présenter une offre pour les missions suivantes :
ESQ, APS, APD, PC, PRO, DCE, ACT, DET, AOR

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE M. le Maire à lancer un marché de maitrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de la salle des fêtes tel que défini ci-dessus
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce marché

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance,
A. FOURNIS-BEYOU,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310